

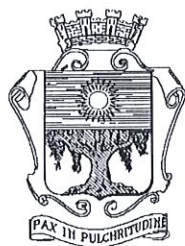


AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-01-DE
Reçu le 23/09/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY.

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 15 septembre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-01-DE
Reçu le 23/09/2020



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions municipales suivantes :

2020 – 23 : Il a été décidé la passation et la signature d'une convention de stage avec le Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats (EDASE), sis 61 boulevard de la Blancarde à 13004 MARSEILLE, pour un stage en entreprise rémunéré, du 1er août 2020 au 31 janvier 2021, à la Mairie de Beaulieu-sur-Mer, pour Madame Marie-Josepha CERBELLO, au titre d'un Projet Pédagogique Individuel (PPI). Madame Marie-Josepha CERBELLO percevra une gratification mensuelle brute de 591,50 €, à raison de 35 heures hebdomadaires.

2020 – 24 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société SAS TNN Productions, sise Théâtre National de NICE - Promenade des Arts à NICE (06300), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle portant sur la représentation, le dimanche 30 août 2020, d'une pièce de théâtre « Le jeu de l'amour et du hasard » qui aura lieu au chantier naval Monaco Marine situé au Port de Plaisance de Beaulieu-sur-Mer. Le coût forfaitaire des prestations est de 6000 € H.T, soit 6330 € TTC (TVA 5,5%).

2020 – 25 : Il a été décidé la passation et la signature avec le groupement d'entreprises SAS BLACHERE ILLUMINATION/LUMATEX, représenté par son mandataire, la société SAS BLACHERE sise Zone Industrielle des Bourguignons 84400 APT, d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande portant sur la location, l'achat, la pose, la dépose et l'entretien des motifs d'illuminations de fin d'année. La durée du contrat est de quatre ans.

2020 – 26 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société DEALER DE REVES – SARL ANIMATION PLUS, sise 6, rue Michelet à NICE (06100), d'un contrat de prestations de service portant sur l'intervention d'un magicien « close up », le samedi 05 septembre 2020 à partir de 20h30 sur la place De Gaulle à l'occasion de la fête patronale. Le montant forfaitaire des prestations est de 700€ HT, soit 738,50€ TTC (TVA 5,5%).

2020 – 27 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société DEALER DE REVES – SARL ANIMATION PLUS, sise 6, rue Michelet à NICE (06100), d'un contrat de prestations de service portant sur l'organisation d'une après-midi récréative avec un spectacle de marionnettes, le samedi 31 octobre 2020 à 15h, à l'occasion de la fête d'Halloween. Le montant forfaitaire des prestations est de 1450€ HT, soit 1529,75€ TTC (TVA 5,5%).

2020 – 28 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société IGIENAIR SUD-EST, sise 1110, rue Jean Perrin 13290 AIX-EN-PROVENCE, d'un avenant n°1 au contrat du 30 mars 2018 relatif à l'entretien et à la désinfection des réseaux et extraction situés dans les bâtiments communaux, prolongeant la durée contractuelle jusqu'au 1er juin 2020. Les autres dispositions du contrat cité à l'article 1er de la présente décision restent inchangées.

AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-01-DE
Reçu le 23/09/2020



2020 – 29 : Il a été décidé la passation et la signature avec le groupement d'entreprises Panda Events / Directo Productions, représentée par son mandataire l'association Panda Events, ayant son siège au 99-101, route de Canta Galet à NICE (06200), d'un avenant n°4 au marché public n°2017/MP/06 en date du 26 octobre 2017 portant sur la non restitution de l'avance d'un montant de 18000 € TTC versée par la commune de Beaulieu-sur-Mer.

2020 – 30 : Il a été décidé la passation et la signature avec Monsieur Yves LEBEL, domicilié au 1, boulevard Paul Déroulède à Beaulieu-sur-Mer, d'un contrat de location portant sur le parking (lot n° 25), situé dans la copropriété « Les Constellations », au 13, Bd Eugène Gauthier à Beaulieu-sur-Mer. Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq (5) ans. Il prendra effet à compter du 15 septembre 2020. Le montant du loyer est de 100 euros nets par mois.

2020 – 31 : Il a été décidé la passation et la signature avec Madame Marie-José LASRY, domiciliée au 14, avenue des Anglais à Beaulieu-sur-Mer, d'un contrat de location portant sur le garage n° 35 situé dans la copropriété « Le Ligure », rue du 8 mai 1945 à Beaulieu-sur-Mer. Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq (5) ans. Il prendra effet à compter du 15 septembre 2020. Le montant du loyer est de 60 euros nets par mois.

2020 – 32 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société DELICE SHOW PATINAGE EVENEMENTIEL, sise 16, Avenue Jean Moulin à Drap (06340) d'un contrat portant sur la représentation le 21 décembre 2020, sur la patinoire située sur la place Général de Gaulle, d'un spectacle sur glace. Le montant forfaitaire des prestations est de 4500€ HT, soit 4747,50€ TTC (TVA 5,5%).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Maire,
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-01-DE
Reçu le 23/09/2020

